



DIRECTION REGIONALE
DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
DE TAHOUA

**DANS CE
NUMERO:**

NOTE	1
Évolution du prix moyen du mil	1
Évolution du prix moyen du sorgho	2
Évolution du prix moyen du maïs	2
Évolution du prix moyen du riz	3
Évolution du prix moyen du niébé	3
Évolution des prix de l'huile de palme, du sucre (en poudre) et de la farine de blé	4
Missions des Directions Régionales de	4

Bulletin trimestriel des prix

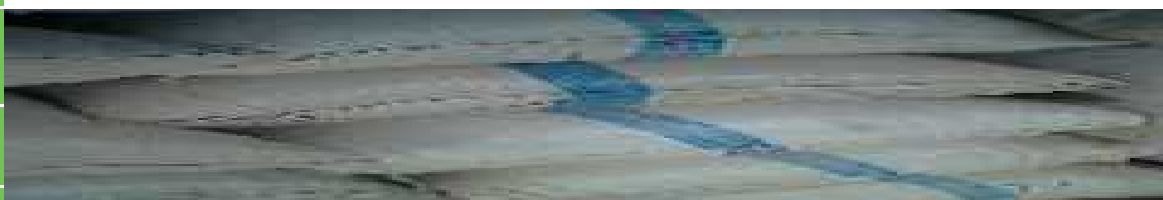
Période : Premier trimestre 2015

N° 024

AVRIL 2015

Ce bulletin met à la disposition des décideurs et utilisateurs des données, l'évolution des prix des principaux produits alimentaires, notamment le mil, le sorgho, le riz, le maïs, le niébé, l'huile de palme, le sucre et la farine de blé. Il a été élaboré à partir des relevés journaliers des prix sur le marché central de la ville de Tahoua. Ces relevés ont été initiés en mars 2008 par l'Institut National de la Statistique (INS), dans le cadre du suivi de la conjoncture, notamment les prix des denrées et produits alimentaires sur les marchés nationaux.

La mesure des poids n'étant pas effectuée, le poids du sac est celui déclaré par les commerçants. Ainsi, le poids réel du sac varie d'une céréale à une autre et d'un produit à un autre.



Sur le marché central de la ville de Tahoua, les prix des céréales ont enregistré une baisse significative au premier trimestre 2015 par rapport au quatrième trimestre de l'année 2014.

Au cours de la même période, le sucre (en poudre) s'est renchéri tandis que les prix de l'huile de palme et de la farine de blé sont restés stables.

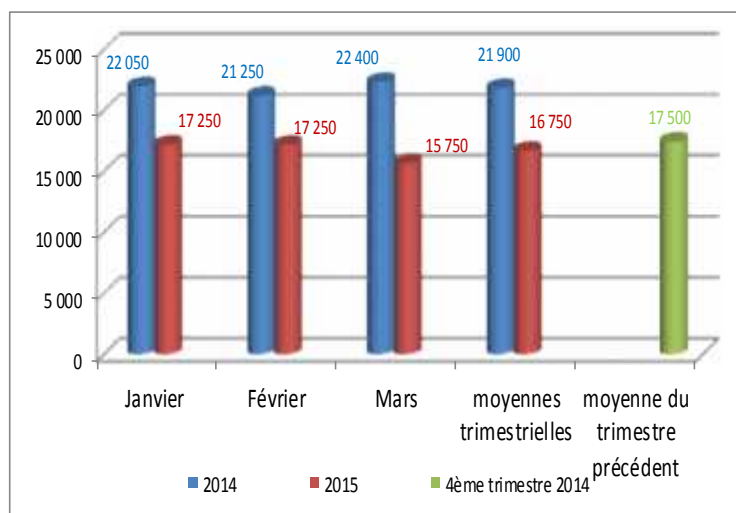
LE MIL

Au premier trimestre 2015, le prix moyen du sac de 100 kg de mil s'est établi à 16 750 FCFA contre 17 500 FCFA au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 4,3%.

Au cours de ce trimestre, le prix le plus élevé du sac de 100 kg a été observé en janvier et février (17 250 FCFA). Par contre, le prix le plus bas a été relevé en mars (15 750 FCFA).

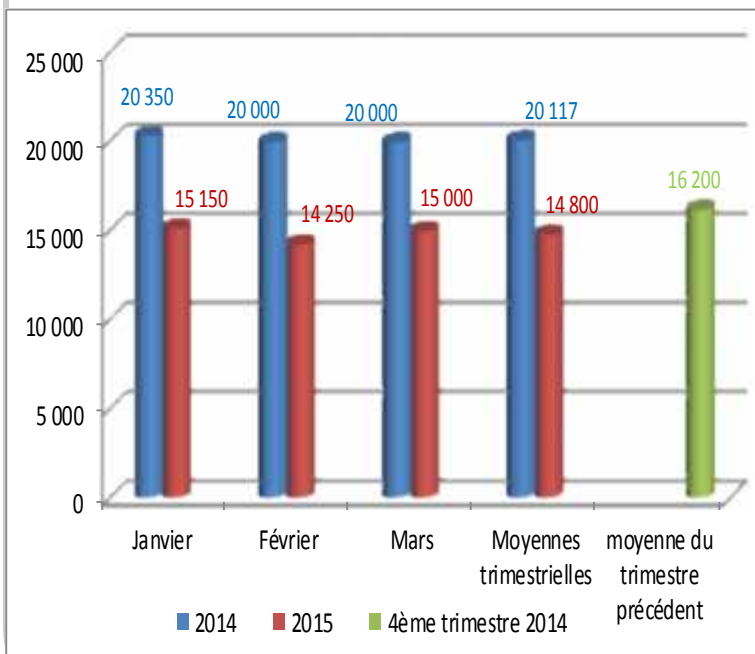
En glissement annuel (premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014), le prix moyen du sac de 100 kg a enregistré une baisse significative de 23,5%.

Figure 1: Évolution du prix moyen du sac de 100 kg de mil (en FCFA)



LE SORGHO

Figure 2.: Évolution du prix moyen du sac de 100 kg de sorgho (en FCFA)

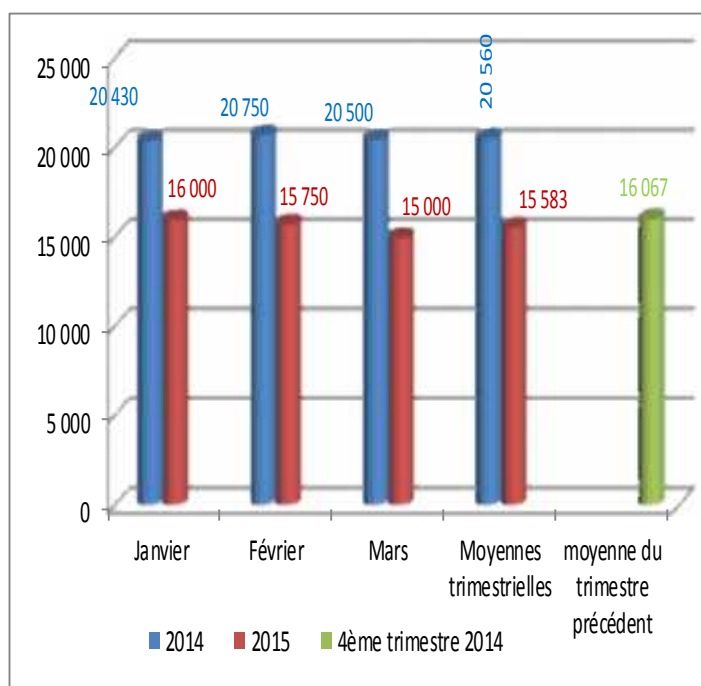


Au premier trimestre 2015, le prix moyen du sac de 100 kg de sorgho s'est établi à 14 800 FCFA, contre 16 200 FCFA au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 8,6%.

Au cours de ce trimestre, le prix le plus élevé du sac de 100 kg a été observé en janvier (15 150 FCFA). Par contre, le prix le plus bas est ressorti en février (14 250 FCFA).

En glissement annuel (premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014), le prix moyen du sac de 100 kg a connu une baisse significative de 26,4%.

Figure 3.: Évolution du prix moyen du sac de 100 kg de maïs (en FCFA)



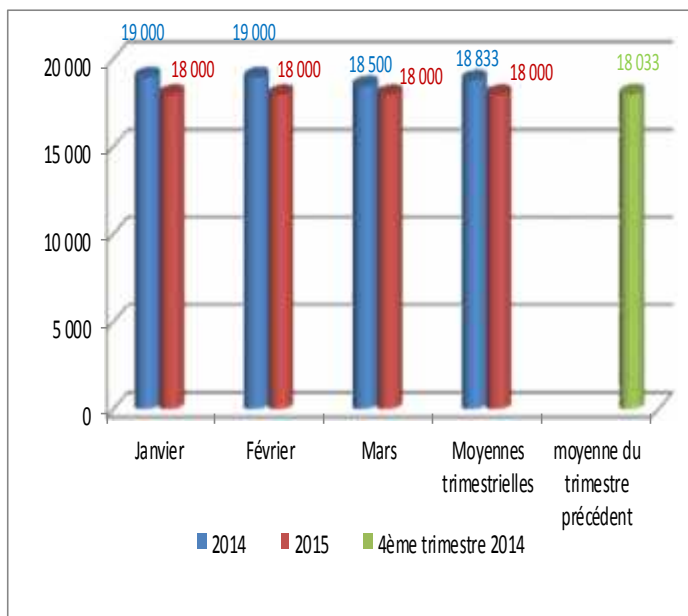
LE MAIS

Au premier trimestre 2015, le prix moyen du sac de 100 kg de maïs s'est établi à 15 583 FCFA, contre 16 067 FCFA au quatrième trimestre 2014, soit une baisse de 3,0%.

Au cours de ce trimestre, le prix le plus élevé du sac de 100 kg a été observé en janvier (16 000 FCFA). Par contre, le prix le plus bas a été relevé en mars (15 000 FCFA).

En glissement annuel (premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014), le prix moyen du sac de 100 kg a enregistré une baisse significative de 24,2%.

Figure 4.: Évolution du prix moyen du sac de 50 kg de riz (en FCFA)



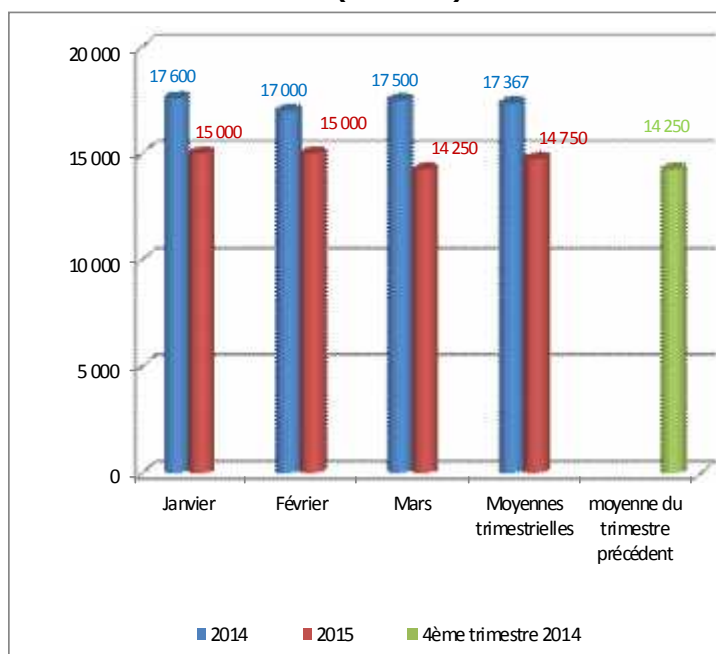
LE RIZ

Au premier trimestre 2015, le prix moyen du sac de 50 kg de riz s'est établi à 18 000 FCFA, contre 18 033 FCFA au quatrième trimestre 2014, soit une légère baisse de 0,2%.

Au cours de ce trimestre, le prix le plus élevé du sac de 50 kg est resté stable (18 000 FCFA).

En glissement annuel (premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014), le prix moyen du sac de 50 kg a enregistré une baisse de 4,4%.

Figure 5 : Évolution du prix moyen du sac de 50 kg de niébé (en FCFA)



LE NIEBE

Au premier trimestre 2015, le prix moyen du sac de 50 kg de niébé s'est établi à 14 750 FCFA, contre 14 250 FCFA au quatrième trimestre 2014, soit une hausse de 3,5%.

Au cours de ce trimestre, le prix le plus élevé du sac de 50 kg a été observé en janvier et février (15 000 FCFA). Par contre, le prix le plus bas a été relevé en mars (14 250 FCFA).

En glissement annuel (premier trimestre 2015 par rapport au premier trimestre 2014), le prix moyen du sac de 50 kg a enregistré une baisse significative de 15,1%.

Tableau: Prix moyens mensuels et trimestriels de l'huile de palme, du sucre en poudre et de la farine de blé

PRODUIT	Unité	Janvier		Février		Mars		Moyennes trimestrielles			Variation
		2015	2014	2015	2014	2015	2014	1er trimestre 2014	4ème trimestre 2014	1er Trimestre 2015	1T15/4T14
Huile de palme	litre	800	829	800	888	800	888	868	800	800	0
Sucre en poudre	kg	700	600	700	513	700	500	538	627	700	11,6
Farine de blé	kg	350	400	350	388	350	400	396	350	350	0

HUILE DE PALME:

Au 1er trimestre 2015, le prix moyen du litre de l'huile de palme s'est établi à 800 FCFA . Il demeure stable par rapport au 4ème trimestre 2014. En glissement annuel, ce prix a enregistré une baisse de 7,9%.

SUCRE EN POUDRE

Au 1er trimestre 2015 , le prix moyen du kg de sucre en poudre s'est établi à 700 FCFA contre 627 FCFA au 4ème trimestre 2014, soit une hausse de 11,6%. En glissement annuel, ce prix a enregistré une hausse de 30,2%.

FARINE DE BLE

Au 1er trimestre 2015, le prix moyen du kg de farine de blé s'est établi à 350 FCFA. Il demeure stable par rapport au 4ème trimestre 2014. En glissement annuel, ce prix a enregistré une baisse de 11,6%.

**Missions de la DR/INS**

Les missions sont :

-) Production des données au niveau régional ;
-) Coordination statistique au niveau régional.

Pour cela la DR/INS doit :

- ⇓ Recueillir, pour le compte des services centraux de l'INS, les informations qui ne sont pas disponibles au niveau central et qui doivent être collectées aux échelons régional et sous-régional;
- ⇓ Exécuter au niveau régional et sous-régional, pour le compte des services centraux de l'INS toute opération d'enquête ou de recensement;
- ⇓ Diffuser les données régionales traitées par la Direction Générale de l'INS et les autres Directions Régionales ou élaborées par les DRS elles mêmes;
- ⇓ Réaliser des enquêtes ou toute autre étude avec les partenaires sous forme de contrat au niveau régional, afin de satisfaire les besoins spécifiques, en données statistiques, des autorités politiques et administratives régionales, des collectivités territoriales, des services et des partenaires au développement intervenant au niveau des régions
- ⇓ Gérer les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition par la Direction Générale de l'INS;
- ⇓ Représenter l'INS et assurer la coordination technique et opérationnelle des activités statistiques des différentes structures concernées au niveau régional;
-) Promouvoir la culture statistique et commémorer la Journée Africaine de la Statistique au niveau régional.